



COMMUNE
LE VIGNON-EN-QUERCY

PROCES VERBAL

Séance du 18 novembre 2022

<u>Nombre de membres</u>	Le 18 novembre 2022, à 19H00.
<u>En exercice</u> : 19	Le Conseil Municipal de la commune de Le Vignon-en-Quercy, dument convoqué le 14 novembre 2022, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie de Lasvaux.
<u>Présents</u> : 17	
<u>Votants</u> : 18	
	<u>Sont présents</u> : Marielle ALARY, Pierre FOUCHE, Catherine LOUBIERE, Pierre LABANT, Christiane BOYER, Christian DAURAT, Danielle MORINIERE, Anne LEYMAT, Louis BONNEVAL, Pierre LEYMAT, Jean-Pierre RUARD, Valérie MEVOLLON-TALLIS, Théo BELAUBRE, Nicole CASAGRANDE, Patrick FAURI, Martine GARNIER, Cendrine CHANTEPIE
	<u>Excusée et représentée</u> : Magalie GERAUD,
	<u>Absent</u> : Jean-Paul BOURDET
	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean-Pierre RUARD

Ordre du jour

- Effacement de la dette de contribuables du Vignon-en-Quercy
- Décision modificative 2 – Budget commune – Volets roulants école des Quatre-Routes du Lot
- Clôture régie cantine des Quatre-Routes du Lot

Rajout d'une délibération en accord avec le conseil municipal qui a voté 18 voix pour

- Motion desserte et désenclavement ferroviaire du Lot

Questions diverses

- Illuminations de Noël
- Point Cerisaie
- Croix du cimetière de Cazillac
- Point PLUIH
- Point SYDED
- Commission culture CAUVALDOR

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19H10.

Mme Jean-Pierre RUARD est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité

47-2022 Effacement de la dette de contribuables du Vignon-en-Quercy

Madame la maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Saint-Céré à fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour plusieurs contribuables. Ceux-ci avaient, au profit de la commune des dettes correspondantes :

- à des frais de cantine pour un montant de 3.80€ pour l'année 2017
- à des frais de cantine pour un montant de 6.44€ pour l'année 2018
- à des frais de cantine pour un montant de 0.08€ pour l'année 2020
- à des frais de revenus des immeubles de 1 100.00€ pour l'année 2018

Suite aux recommandations de la Direction Générale des Finances Publiques de Saint-Céré, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE :

- D'approuver l'effacement de la créance suscitée d'un montant de 1 110.32€, par mandatement sur le compte 6542 du budget de la commune
- De dire que cette dépense sera prévue au BP 2023

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

48-2022 Décision modificative 2 – BP commune – Volets roulants de l'école des Quatre-Routes du Lot

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative afin de payer la facture des volets roulants de l'école à l'entreprise CALMON.

Dépenses

Chap.	Compte	Op	Nature	OUVERT	RÉDUIT
21	21312	22	Bâtiments scolaires	2 170.00	
21	21318	OPNI	Autres bâtiments publics		2 170.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de procéder au virement des crédits ci-dessus

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

49-2022 Clôture de la régie cantine des Quatre-Routes du Lot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et complétant le code de la santé publique et le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu la délibération en date du 25/09/2003 portant création d'une régie de recette pour la Cantine des Quatre-Routes du Lot (SIRET 200 086 718 00018),

Vu l'arrêté en date du 03/09/2018, portant nomination d'un régisseur pour la Régie Cantine des Quatre-Routes du Lot

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'approuver la suppression** de la régie Cantine des Quatre-Routes du Lot (SIRET 200 086 718 00018) à compter de ce jour
- **D'annuler** l'arrêté portant nomination d'un régisseur pour la cantine des Quatre-Routes du Lot à compter de ce jour

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

50-2022 Motion desserte et désenclavement ferroviaire du Lot

Madame la maire Marielle ALARY donne lecture de la motion adoptée par le conseil départemental le 14 novembre :

Proposition de motion Desserte et désenclavement ferroviaire Le Lot mérite le respect

Dans le contexte écologique, social, politique et géopolitique actuel, les conseillers départementaux réaffirment une fois de plus leur engagement total et résolu en faveur du développement du train, lequel émet neuf fois moins de gaz à effet de serre que la route et consomme six fois moins d'énergie.

Le Lot mérite le respect ! Les élus départementaux déplorent qu'un certain nombre d'engagements pris en faveur du désenclavement ferroviaire du Lot ne soient pas mis en œuvre par le Gouvernement et son opérateur.

1) Nous réclamons le maintien de l'unicité de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

Les élus départementaux demandent à l'Etat d'investir uniformément sur toutes les sections de la ligne POLT. Il n'est pas acceptable qu'un territoire peuplé comme Saint-Etienne ou Grenoble soit abandonné par le Gouvernement. Afin de garantir une égalité de traitement entre tous les citoyens, les investissements réalisés sur la ligne ne doivent pas se concentrer sur les tronçons jugés « les plus rentables ». A cet égard, le

Département se tient à la disposition de la SNCF et des différentes parties prenantes pour développer le fret, ce qui permettra indéniablement de « rentabiliser » l'entretien des voies.

2) Nous exigeons que les engagements pris en matière de modernisation de la ligne POLT soient tenus.

Le 3 mars 2021, le ministre des Transports confirmait que les deux tiers des 385 millions d'euros nécessaires à la modernisation de la ligne seraient pris en charge par l'État. Quid des 33% restants ? Pour financer les 127M€ manquants, les quatre Régions traversées par la ligne POLT ont été sollicitées. Une fois de plus, force est de constater que les collectivités locales sont prises en otage par le Gouvernement qui n'assume pas l'entretien de son patrimoine ferroviaire. A ce jour, seule la Région Occitanie a confirmé un cofinancement de 10M€. Nous demandons au Gouvernement et à la Préfète coordinatrice de la ligne POLT d'agir pour sortir de cette impasse. La modernisation ne peut plus attendre.

3) Nous refusons une desserte du Lot au rabais.

Un train Intercités sur deux au départ de Paris s'arrête à Brive et ne dessert ni Souillac, ni Gourdon, ni Cahors. Cette situation, qui s'ajoute aux annulations dont la SNCF est responsable, est, à l'heure de la crise énergétique et du nécessaire report modal, inacceptable. Nous demandons que les dix trains Intercités qui partent quotidiennement de Paris desservent le Lot et poursuivent leur trajet jusqu'à Toulouse. La ligne POLT est notre priorité. Nous nous opposerons à toute initiative qui compromettrait son avenir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- D'adopter la motion « **Le Lot mérite le respect** »

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

QUESTIONS DIVERSES :

Illuminations de Noël

Madame la maire indique que la réunion des adjoints a décidé de maintenir les illuminations de Noël, peu énergivores (ampoules LED), qui seront éteintes la nuit en même temps que l'éclairage public de minuit à 5 heures, et éteintes début janvier.

Elle demande l'avis du conseil, qui, confirme cette décision.

Point Cerisaie

La cerisaie va passer en mandat de gestion à la communauté de commune de CAUVALDOR au CIAS. Pour le moment Mme Marielle ALARY (maire) sera référente pendant 1 an.

Croix du cimetière de Cazillac

M. Jacques LAFON de Pomié a fait un don à M. David PONS (sculpteur) pour restaurer la croix cassée du cimetière de Cazillac.

Madame la maire tenait à le remercier au nom des habitants de la commune, à titre posthume.

PLUIH

Madame la maire explique que la communauté de commune de CAUVALDOR a pris un bureau d'étude toulousain (M. Christophe PRUNET) afin de terminer le PLUIH fin 2023.

Plusieurs ateliers de travail sont mis en place pour y travailler.

Des cartes sur le PLUIH vont être distribuées aux communes, à réception madame la maire organisera une réunion avec les élus.

La loi climat et résilience implique à terme une réduction de l'artificialisation des sols, donc des terrains à bâtir.

SYDED collège bois énergie

M. Pierre LABANT explique que, dans le contexte actuel de renchérissement des coûts de l'énergie, le bois énergie reste très compétitif par rapport aux autres sources d'énergies.

A l'échelle du département, il y a plusieurs projets de réseaux de chaleur en cours ou à l'étude : Figeac, Souillac, Leyme, Saint-Céré, Cahors. De nombreuses autres petites communes souhaiteraient mettre en place des chaufferies collectives au bois énergie. Mais seuls les « gros » projets sont désormais éligibles au fonds « chaleur » de l'ADEME, principale source de financement des projets. Contrairement au temps où la chaufferie des Quatre-Routes avait vu le jour (en 2007), les petites communes se trouvent par conséquent exclues du dispositif actuel. Le département étudie des pistes pour pallier ce manque de subvention.

Bien que le bois énergie reste compétitif face aux autres sources d'énergie, l'augmentation généralisée des coûts liée à l'inflation doit être répercutée sur le prix de vente de la chaleur aux usagers pour que le SYDED équilibre ses comptes. Plusieurs scénarios ont été étudiés par les techniciens du SYDED et présentés au collège bois énergie qui prennent en compte plusieurs variables. Parmi celles-ci, les chaufferies et les réseaux de chaleur nécessitent de l'électricité pour fonctionner. Les membres du collège bois énergie ont décidé de retenir le scénario le moins optimiste en ce qui concerne l'augmentation du prix de l'électricité qui, selon les projections, pourrait augmenter de 50 à 100% pour les collectivités. Le collège a toutefois souhaité que la hausse sur les petits abonnés (les particuliers) soit maintenue en-dessous de 10% (abonnement et consommation), ce qui reste moins important que la hausse du prix de l'électricité pour les particuliers qui, grâce au bouclier énergétique, sera limitée à 15%. L'impact de l'inflation sera en revanche plus fort sur les moyens et gros abonnés (entreprises et collectivités). Il oscillera entre 15 et 20% selon les tranches de consommation, mais restera malgré tout moins fort que pour les autres sources d'énergie (électricité, gaz, fioul...).

Les réseaux de chaleur du Lot vont être « classés ». Cela impliquera que les futures construction ou rénovation énergétique de bâtiments nécessitant plus de 30 kWh situés dans le périmètre du réseau de chaleur auront l'obligation de se connecter au réseau. Ce dispositif ne concerne donc pas les maisons et logements des particuliers, uniquement les équipements collectifs et les entreprises. Ce classement n'aura donc *a priori* pas d'impact sur le réseau des Quatre-Routes.

Notre réseau pourrait être « densifié » en raccordant de nouveaux abonnés situés à proximité d'abonnés déjà connectés. Cela permettrait notamment de compenser les "pertes" liées à la démolition des deux « barres » de Lot Habitat (16 compteurs en moins). Une campagne de sensibilisation est programmée en 2024 auprès des personnes susceptibles d'être connectées. Mais de nouveaux usagers peuvent se connecter dès à présent au réseau de chaleur.

Commission culture

Elargissement des publics de la culture

Une plasticienne céramiste sculpture pourrait intervenir dans les RPI au mois de janvier.

Projets intercommunaux :

Trop de communes demandent la projection de ciné belle étoile et CAUVALDOR n'envisage qu'une seule projection par bassin de vie (exemple : Cavagnac, Strenquels et Le Vignon-en-Quercy).

Demande de subvention exceptionnelle à CAUVALDOR pour la fête du livre.

Christiane BOYER présente la formule retenue pour les vœux des aînés le 22 janvier après-midi :

- Chorale Amistat
- Collation
- Bal animé par Francis DEVAUX

Madame la maire remercie Anne LEYMAT pour l'exposition des talents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.